



Commission ad'hoc

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

Motion du Conseiller Communal Dimitri Simos « Pour l'amélioration du réseau de transport public à Pully »

Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Madame et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

### 1. Composition de la commission

La commission ad'hoc chargée d'étudier la motion du Conseiller Communal Dimitri Simos s'est réunie le jeudi 11 septembre 2014 de 18h30 à 20h00 à la Salle Davel, Chemin Davel 2 à Pully.

La commission se composait de neuf personnes : Mme Verena Kuonen, Messieurs Michel Aguet en remplacement de Mme Edith Carey, Jean Dutruit, Lucien Gani, Pyrame Jaquet, Yassin Nour en remplacement de Ogay André, Martial Ostertag, Dimitri Simos, motionnaire et Mauro Pascale, président-rapporteur.

Nous avons été aimablement reçus par Messieurs Gil Reichen, Syndic et Alexandre Machu, ingénieur en systèmes urbains de la Direction des travaux et des services industriels (DTSI).

### 2. Présentation

La séance de la commission a débuté avec une présentation de la part de M. Machu de la DTSI. Le but de cette présentation était de montrer aux Commissaires quelques données factuelles sur le réseau de transport public (ci-après TP), de présenter en avant-première les réflexions sur le volet TP / mobilité qui seront intégrées dans le Masterplan à venir et, *in fine*, d'argumenter sur la faisabilité des propositions de la motion.

La présentation montre clairement que les arrêts les plus fréquentés (cumul des montées et descentes aux arrêts) à Pully sont : Val-Vert, Pully-Clergère, Perraudettaz et Pully-Gare. Les données représentées sur une carte montrent également de manière très claire la forte concentration d'arrêts TP autour de la Gare de Pully et leur très bonne fréquentation.

Ces données sont à mettre en relation avec, notamment, les évolutions récentes du réseau TP à Pully :

- mise en place ligne 49
- augmentation de la fréquence de passage de la ligne 47, avec des correspondances systématiques sur les trains
- retour de la ligne 48 au centre-ville de Pully

Ces efforts d'amélioration du réseau TP se concrétisent avec une augmentation de la fréquentation de tous les arrêts de Pully de + 3 % en moyenne / an depuis 2010. L'arrêt Pully-Clergère, grâce à la mise en place de la ligne 49 en 2012, a vu sa fréquentation augmenter de + 19 % entre 2012 et 2013.

Sur la base de ces données, mais aussi d'autres critères et analyses, des visions ont été élaborées et intégrées au Masterplan, dont la commission a eu l'opportunité de prendre connaissance, dans les très grandes lignes, du « Concept Général Mobilité » et de la carte « Urbanisation - Paysage ».

Le « Concept Général Mobilité » montre clairement une boucle des axes secondaires TP dans le centre de Pully (concrètement il s'agit des lignes 47 et 48), ce qui montre que le troisième point de la motion Simos est ainsi en voie d'être généralisé. Aussi, les travaux qui débiteront en septembre 2014 dans le secteur de la gare permettront de créer des liaisons de mobilité douce et améliorer ainsi les connexions entre les différents modes de transport.

La carte « Urbanisation - Paysage » montre la vision imaginée pour la place de la Gare et les secteurs Triage-Gare et Ramuz-Triage.

La Municipalité rend attentive que le Masterplan élabore des visions sur un horizon forcément lointain et pas défini ; aussi, elle fait remarquer que toutes les visions ne sont pas encore concrétisées dans des mesures planifiées.

La présentation de M. Machu se termine avec l'analyse de la pertinence des propositions de la motion Simos.

- a) *Prolongement des lignes 4 et 25 sur l'avenue de la Poste et Samson-Reymondin avec un nouveau terminus à proximité du carrefour de l'avenue de Lavaux*

Bien que cette vision soit déjà intégrée dans le SDEL (Schéma Directeur de l'Est lausannois) 2010, chantier 1 – Transports publics, elle ne fait pourtant pas l'objet de mesures planifiées à ce jour.

Le Commissaires ont été rendus attentifs au fait que cette mesure entraînerait des modifications importantes de la géométrie des lieux, des conditions actuelles de stationnement et d'une forte augmentation de la circulation TP sur cet axe. Sans oublier qu'il serait dès lors nécessaire de prolonger également les lignes de contact des trolleybus à travers le bourg, avec notamment des contraintes esthétiques non négligeables. De plus, la Municipalité précise que le projet de réaménagement de la rue de la Poste est conçu et dimensionné pour que toute modification ultérieure soit possible.

- b) *Création d'un arrêt centralisé sur la place de la gare pour les bus 4, 25 et 47*

Comme cité plus haut, la carte « Urbanisation - Paysage » du Masterplan montre clairement que des visions pour améliorer l'interface train-bus sur le secteur sont à l'étude. Des idées assez précises ont été avancées et expliquées de manière détaillée aux Commissaires. Même si elles ne concernent pas directement la place de la gare, qui du fait de sa complexité multimodale et de l'étroitesse des lieux génère des contraintes importantes, les réflexions de la Municipalité sont à comprendre dans une logique d'élaboration d'un plan de quartier.

- c) *Création d'une grande boucle avec les avenues Tirage – Poste – Samson-Reymondin – Lavaux, pour les lignes 47, 48 et 49 et le maintien de l'arrêt de bus sur l'avenue du Tirage*

Les lignes 47 et 48 effectuent déjà la boucle décrite ; pour la ligne 49, un prolongement du parcours pourrait signifier une augmentation sensible de la fréquentation, aussi grâce au trafic scolaire, amenant ainsi des problématiques liées au passage d'un véhicule de plus grande capacité dans Belmont.

### **3. Débat**

Suite à cette présentation, les Commissaires ont pu poser différentes questions, notamment sur la mise en place des axes forts, leur impact concret sur la circulation et leur phasage de réalisation. Aussi, des questions portaient sur la présentation de ces visions dans le cadre de la commission de l'Urbanisme et, dans un cercle plus large, du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM). Les Commissaires ont également relevé la communication parfois lacunaire de la Municipalité concernant les projets de Mobilité ; concernant ce dernier point, M. le Syndic a indiqué qu'une stratégie de communication allait être mise en place pour la fin septembre, avec le but d'améliorer le niveau de connaissances de tous les intervenants.

De manière plus générale, les réponses et arguments de la Municipalité ont favorisé la compréhension des enjeux et des problématiques de la mobilité à Pully par les Commissaires.

Néanmoins, les explications de la Municipalité sur les 3 demandes précises de la motion appellent les précisions suivantes, détaillées par M. Simos. Sa motion se veut complémentaire au réaménagement du centre de Pully, par conséquent l'impact sur les places de stationnement ne peut être évalué, puisqu'un certain nombre d'entre elles sera concerné par le projet de renouvellement urbain du centre. Il en est de même pour la place de la gare qui est actuellement exiguë, mais qui sera agrandie dans le projet "Pully, ville d'aujourd'hui". Les liaisons de mobilité douce prévues entre la gare et la place de la Clergère nécessitent un temps de déplacement à pied d'environ 5 minutes pour relier l'actuel arrêt Pully-gare de la ligne 4 et l'arrêt Clergère de la ligne 9, ce qui devient

rapidement contraignant. L'augmentation du trafic transport public sur la Rue de la Poste et sur l'Avenue Samson-Reymondin, dû au prolongement des lignes 4 et 25, n'impactera pas la fluidité du trafic individuel motorisé puisque celui-ci sera de toute manière fortement modéré. Le projet de prolongement des lignes 4 et 25 permettra une meilleure connexion avec la ligne 9, futur BHNS (axe fort) et donc avec Lutry, desservant ainsi par la même occasion le centre de Pully et augmentant son attractivité. De plus, même si des mesures sont à l'étude ou en phase de réflexion, leur délai de réalisation n'est pas clairement énoncé.

Aussi, la proposition de la Municipalité de transformer la motion en postulat, en raison de son caractère trop contraignant et de ses demandes impératives de réalisation, a suscité chez plusieurs Commissaires la crainte que le postulat ne devienne ainsi caduc. M. le Syndic a rassuré la commission et a pu ainsi convaincre les Commissaires.

#### **4. Conclusions de la commission ad'hoc**

Au vu des explications de Monsieur le Syndic, Monsieur Simos a accepté de transformer sa motion en postulat.

Lors du vote final, la commission s'est prononcée à l'unanimité pour le renvoi du postulat à la Municipalité.

La commission vous propose ainsi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

Pour la commission ad'hoc

**Mauro Pascale**  
Président-rapporteur  
Pully, 13 septembre 2014